



LEGENDE PLAN DE BORNAGE		LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS	
	Périmètre du lotissement		Chaussée, stationnement
	Application cadastrale		Placette
	Périmètre des lots		Espaces verts
	Numéro du lot		Voie douce
	Surface du terrain		Noue
	AO 375		Bassin de rétention des eaux pluviales
	Référence cadastrale	LEGENDE BRANCHEMENTS	
	-10.05-		Canalisation de rejet des Eaux Pluviales
Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.			Boîte de branchement Eaux Usées
	Repère parcellaire provisoire non matérialisé		Coffrets électriques
Les repères seront mis à jour après bornage du lot.			Citerneau eau potable
	Repères parcellaires matérialisés :		Regard télécom
	Bo = borne	LEGENDE TOPO	
	Tf = tirefond		Limite de zone de friche
LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE			Talus
	Zone non-aedificandi et cote de recul (en mètres)		Arbre existant
	Dispositions spécifiques pour les serres, vérandas et annexes, précisées dans le PA10		
	Construction en limite séparative si la façade ne présente pas d'ouvertures ou en recul et cote de recul. Dispositions spécifiques pour les serres, vérandas et annexes, précisées dans le PA10		
	Zone non-aedificandi - Retrait de 15m par rapport à la haie du Chemin Binette		
	Servitude de maintien et d'entretien de noue		
	Sens d'écoulement des noues		
	Périmètre des fouilles archéologiques		
	Zone de remblais superficiels non compactés, suite aux fouilles préventives archéologiques et altimétries du décapage général ("Alt") et des fonds de fouilles ("Alt fond"). (source : INRAP)		
	Talus de récupération du terrain naturel après réalisation de la voirie. Pente de l'ordre de 3H/1V		
	Accès véhicule interdit		
	Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes		
	Emplacement indicatif des places de stationnement non closes		
	Obligation de construction d'un mur bahut à charge des acquéreurs. Se reporter au PA10 pour les prescriptions complémentaires		
	Obligation d'implantation d'une clôture grillagée et de plantation d'une haie arbustive variée à charge des acquéreurs cf.PA10		
	Haie à protéger et à conserver à charge des acquéreurs cf.PA10		
	Altitude et pente de projet voirie (en mètres)		
	Suivant plan marché entreprises		
	Altitude de projet en limite de propriété (en mètres)		
	Suivant plan marché entreprises		
	Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)		
	65.57		
	Courbes de niveaux du terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètre)		
	47.50		
	Zone des plateformes de bâtiments démolis		

Ech : 1/300ème

Coupe du Terrain Naturel hors aménagements de voirie

Alt 46.70 | <Pente terrain naturel = 0.8% env.> | Alt 47.08

Lot 501

à véhicule

A B

Limites de lot

NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
 - Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition. Ces cotes pourront évoluer au gré des études d'exécution et à la réalisation.
 - Le terrain a fait l'objet de diagnostics et de fouilles archéologiques. Se reporter au plan "Schéma des fouilles archéologiques" pour plus de précisions.
 - Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
 - Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
 - Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
 - Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69. Levé topographique réalisé en 2013 et mis à jour en Mars 2021.